



## Le contexte global

Superficie : 162.155 Km<sup>2</sup>

Population: 10,2 M (64% urbaine: / 36% rurale:) en 2006

PIB/hab 2007: 2529 USD

Divisions administratives:

Régime: République présidentiel

Le pouvoir législatif est détenu par la chambre des députés, 189 sièges élus au suffrage universel.

Le Ministère de l'environnement et du développement durable a pour mission de promouvoir la législation en matière d'environnement dans le cadre général de la politique de l'Etat.

## I La ressource

		<i>France</i>
Précipitations moyennes (mm/an)	207	<b>867</b>
Ressources en eau renouvelables globales (km <sup>3</sup> /an)	4,595	<b>203,70</b>
Ressources en eau renouvelables globales (m <sup>3</sup> /personne/an)	472,3	<b>3439</b>
Consommation totale (km <sup>3</sup> /an)	2,64	<b>39,96</b>
Agriculture (%)	82%	<b>10</b>
Domestique (%)	14%	<b>16</b>
Industrie (%)	4%	<b>74</b>

La pluviométrie est très variée selon la région : de 594mm/an au Nord à moins de 100mm/an au Sud-Ouest.

**Cours d'eau majeur** : Le Medjerda traverse le nord de la Tunisie d'Est en Ouest. Les bassins du Nord fournissent plus de 80% des apports en eaux de surface.

**Lac** : Le plus important est le lac Ichkeul de 9 000 ha. Les lacs artificiels des retenues de barrages commencent à se développer; leur superficie actuelle est estimée à environ 15 000 ha.

Le pays est bordé au Nord et à l'Est par la Mer Méditerranée.

Des effort nationaux sont menés pour améliorer la mobilisation des ressources en eau : construction de barrage et de puits, amélioration des ouvrages existants, etc.

### I.1 Particularités de la ressource en eau :

- recours au dessalement d'eau de mer ou saumâtre pour répondre aux besoins en eau du sud-est du pays

## II Les mécanismes politico-institutionnels

### II.1 Les acteurs de l'eau

De manière générale, l'eau potable est à la charge du Ministère de l'Agriculture, l'assainissement à celui du Ministère de l'environnement et la qualité de l'eau au Ministère de la Santé.

#### 3 niveaux hiérarchiques:

Niveau	Organisation	Missions
National : Ministère de l'agriculture et des ressources hydrauliques (MAERH)	Direction générale des ressources en eaux	Réalise les inventaires et le suivi de la qualité des ressources en eaux
	Direction générale des barrages et des grands travaux hydrauliques (DGBGTH)	Est en charge de la construction et la gestion des grands aménagements hydrauliques (gestion de la ressource)
	Direction générale du génie rural et de l'exploitation des eaux (DGGREE)	Gère l'irrigation et l'approvisionnement en eau des populations rurales
National Sous tutelle	Société Nationale d'Exploitation des Eaux et de Distribution des Eaux (SONEDE)	Est chargé de l'exploitation, l'entretien et le renouvellement des installations de captage, de traitement, de transport et de distribution de l'eau En pratique, est responsable de l'approvisionnement en eau potable des villes et communautés rurales agglomérées
	Office National de l'Assainissement (ONAS)	Depuis 1993, assure la gestion des ouvrages d'assainissement, voir plus largement, intervient dans la protection du milieu aquatiques. Il est en charge des études, des travaux et de l'assistance techniques en matière de gestion aquatiques.
	Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement (ANPE)	Participe à la politique générale du gouvernement en matière d'environnement et à la mise en œuvre des actions préconisées en matière de protection de l'environnement et de lutte contre les pollutions.
Régional :	Commissariats régionaux au développement agricole (CRDA)	Gère les travaux d'aménagement des périmètres publics irrigués
Périmètre d'irrigation	Groupement d'Intérêt Collectif (GIC), avec l'aide des CRDA	Les GIC sont de plus en nombreux à se constituer pour la gestion des ouvrages dans les périmètres moyens d'irrigation (les plus grands reste à la charge de l'Etat) : exploitation, entretien des réseaux et distribution aux agriculteurs moyennant une redevance.

### II.2 Le cadre réglementaire

Outils	Principe	Description
Loi du 31 Mars 1975 portant sur la création du Code de l'Eau  Textes modifiés en 2001	Les textes sont relatifs à l'utilisation des eaux du domaine public (de surface ou souterraine) notamment par le secteur agricole.  Complété par la loi de 1995 relative à la conservation des eaux et du sol	Loi cadre rendant caduque les précédentes lois Elle définit les principes de protection des eaux instauration des périmètres de protection, de la police des eaux...  Elle réglemente les différents usages : consommation, agriculture...
Décret du 2 Janvier 1985 sur la réglementation des rejets	Le décret fixe les conditions de rejets dans le milieu naturel	Liste des composés dangereux  Condition d'autorisation de rejet

## II.3 La gestion des cours d'eau et bassins versants

### II.3.1 La planification

Dans le cadre de la préparation de sa stratégie d'action de protection de l'environnement dans les régions, le Ministère de l'Environnement et du Développement Durable, en collaboration avec le Ministère de l'Intérieur et du Développement Local, a élaboré pour chaque région du pays, un Programme Régional de l'Environnement établissant les axes prioritaire en matière d'environnement pour la prochaine décennies.

En matière de gestion de l'eau, les efforts sont essentiellement concentrés sur la mobilisation des ressources en eau (conventionnelles ou non).

L'ONAS, en charge de l'aspect assainissement des eaux usées du pays, est chargée de l'élaboration des différents programmes : schéma directeur, études technico-économiques, etc.

### II.3.2 Les conventions internationales

Les bassins souterrains constituent des ressources communes entre la Tunisie, l'Algérie et la Libye. Suite à des accords entre la Tunisie et l'Algérie, a été instituée en 1984 une Commission technique mixte de l'hydraulique et de l'environnement comme cadre de concertation et d'échange d'informations sur les questions communes relatives à l'eau et à l'environnement.

La Tunisie a signé la convention de Barcelone (1975) pour la protection de la Mer Méditerranée contre les pollutions.

Le pays a également ratifié la convention de Ramsar sur les zones humides en 1981 et la Convention des Nations Unies sur la lutte contre la désertification en 1995.

### II.3.3 La protection contre les inondations

La volonté politique porte essentiellement sur la mobilisation des ressources par la création de grands barrages mais elle s'accompagne de celle de lutte contre les inondations pour protéger les villes et les terres agricoles.

Des mesures de prévention des risques sont prises dans le cadre d'un plan national et des plans régionaux, ces plans étant respectivement élaborés au niveau de la commission nationale et des commissions régionales dont la composition est fixée par le décret n°93-342 du 26 Avril 1993.

### II.3.4 Le financement de la politique de l'eau

La SONEDE, en charge de la gestion de l'eau potable des villes est amené à lancer des grands projets de construction et de rénovation des infrastructures urbains. Ces projets peuvent être financés par des fonds internationaux, tels que ceux attribués par la Banque Mondial (cas pour le projet « BIRD » de rénovation de réseaux de distribution)

## III Les services d'eau et d'assainissement

### III.1 Quelques chiffres

- **Eau potable**

Approvisionnement en eau potable : Le système hydrographique présente une forte complémentarité entre les eaux superficielles et les eaux souterraines qui constitue la source principale d'approvisionnement.

Raccordement au réseau public : 69,1% en 2002, 83,5% en 2003 (*Données : Conseil National de la Statistique*)

Consommation moyenne : 50 l/jour/pers en milieu rural (le double en milieu urbain)

Disponibilité de la ressource : Sur les 400 m<sup>3</sup>/an, seul le quart était techniquement exploitable en 2000, plaçant ainsi le pays en dessous du seuil mondial.

- **Assainissement**

Raccordement au réseau public : 59,8% en 2002, 75,4 en 2003 (*Données : Conseil National de la Statistique*)

Volume d'eau traité : 0,148 km<sup>3</sup>/an pour 0,187 km<sup>3</sup>/an produit

### **III.2 Organisation et gestion des services**

L'eau est un bien public. A ce titre, c'est l'Etat qui est chargé de sa gestion. Le Ministère de l'Agriculture est ainsi chargé de l'approvisionnement en eau de la population rurale. Le SONEP est chargé de l'alimentation des milieux urbains et ruraux agglomérés.

L'ONAS, ayant pour rôle la lutte des pollutions hydriques, exerce ses compétences pour :

- la gestion, l'exploitation, l'entretien, le renouvellement et la construction de tout ouvrage destiné à l'assainissement des villes dont la prise en charge est fixée par décret ;
- la promotion du secteur de distribution et de la vente des eaux traitées et des boues des stations d'épuration ;
- la planification et la réalisation des projets d'assainissement ;
- l'élaboration et la réalisation de projets intégrés portant sur le traitement des eaux usées et l'évacuation des eaux pluviales.

### **III.3 Prix et coût de l'eau**

<b>Prix de l'eau (Euro/m<sup>3</sup>)</b>	
<i>Eau</i>	<i>Non renseigné</i>
<i>Assainissement</i>	<i>0.77</i>
Date des données	2007
Source:	ONAS

---

## Contacts

*Sites disponibles en français, anglais et arabe*

**Ministère de l'Environnement et du Développement Durable**

<http://www.environnement.nat.tn/Index.html>

**L'Agence Nationale pour la Protection de l'Environnement**

<http://www.anpe.nat.tn/fr/>

**L'Office National d'Assainissement**

<http://www.onas.nat.tn/fr/index.php>

## Bibliographie et sources d'information

Ministère de l'Environnement et du Développement Durable de Tunisie, *Rapport National sur l'Etat de l'Environnement*, 2005

Institut Méditerranéen de l'eau, *Etude sur l'économie d'eau chez le consommateur – Etudes de cas : Espagne, France, Maroc et Tunisie*. 2002, 43p

S. TREYER, ENGREF, *Analyse des stratégies et perspectives de l'eau en Tunisie – Rapport I : Monographie de l'eau en Tunisie*, 2002, 270p

Ministère français des affaires étrangères

[http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo\\_833/tunisie\\_411/index.html](http://www.diplomatie.gouv.fr/fr/pays-zones-geo_833/tunisie_411/index.html)

ISTED Autorités locales du Monde

<http://www.almwla.org/>

Missions économiques

[www.missioneco.org](http://www.missioneco.org)

AQUASTAT Information System on Water and Agriculture Country Profiles

<http://www.fao.org/waicent/faoinfo/agricult/aql/aglw/aquastat/countries/index.stm>

Encyclopédie libre Wikipedia

<http://fr.wikipedia.org/wiki/Tunisie>